



Dépôt de bilan entreprise individuelle

Par **bangstyle**, le **19/07/2012 à 22:44**

Bonjour,rnrnVoilà j'ai ouvert une entreprise individuelle il y a 1 an et 4 mois, dans le domaine audiovisuelle (captation mariage etc..) a Strasbourg, j'ai le statut profession libérale, aucun employé, mais bon l'affaire ne marche vraiment pas , j'ai été obligé de quitter mon bureau en location, je ne peut pas m'acquitté des charges de la RSI, en bref je pédale dans la choucroute! je voulais savoir quelle serait la meilleur manière pour moi de fermer la boîte, cessation d'activité? faillite? dépôt de bilan? je n'y connaît rien du tout en droit je précise.Est ce que quelqu'un va venir dans mon appartement a moi et ma femme et va tout prendre? je panique un peut , donc merci pour vos aides qui seront précieuses.

Par **edith1034**, le **20/07/2012 à 09:00**

en cas de dépôt de bilan oui l'appartement et les meubles sont saisisrnrnil faut faire une cessation d'activité et négocier avec le rsi pour un paiement en plusieurs foisrnrnpour tout savoir sur les sociétésrnrn<http://www.fbls.net/STATUTS.htm>

Par **trichat**, le **05/11/2012 à 20:43**

Bonjour,rnrnVous exercez une profession libérale à titre individuel : si vous ne pouvez pas faire face au paiement de vos charges sociales (RSI) et de vos autres dettes (loyers, fournisseurs,...), vous devez déclarer le plus rapidement possible votre état de cessation de paiements au tribunal de grande instance de Strasbourg.rnrnLe tribunal prononcera sans doute la liquidation judiciaire de votre entreprise et désignera un mandataire

liquidateur.

L'exercice de votre profession à titre individuel vous rend responsable de manière indéfinie sur l'ensemble de vos biens de la totalité des dettes contractées.

Il faut évaluer votre passif exigible et tenter de négocier un échéancier de paiement de vos dettes en accord avec le mandataire liquidateur.

Ci-dessous, lien du site vos droits service public, qui traite plus en détail cette question : <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F22352.xhtml>

Cordialement.